

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 - PROCÉDURE EN COURS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Antibes Juan-les-Pins a été révisé par délibération du Conseil municipal le 29 mars 2019.

Par la suite, la ville a procédé à des ajustements techniques via deux procédures d'évolution de son document d'urbanisme; une modification de droit commun le 15 mars 2022 et une modification simplifiée le 17 février 2023.

Dans le respect du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU révisé de 2019, la commune a pour objectif de garantir une mobilité durable notamment en poursuivant la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) depuis le pôle d'échange d'Antibes vers la technopole Sophia Antipolis.

Afin de poursuivre ce projet, elle engage une révision allégée de son document d'urbanisme pour procéder à la suppression d'une petite partie d'Espace Boisé Classé (EBC) située sur la RD635 au nord-ouest de la commune, dont le déclassement avait été acté en 2013 et aurait dû être pris en compte à cette date.

La procédure de la révision allégée n°1 fait l'objet d'une mise à disposition du public.

Le projet de révision allégée et un registre destiné aux observations du public seront mis à disposition à la mairie, Direction de l'Urbanisme 3ème étage – 11 boulevard Chancel - 06600 ANTIBES à partir du 17 juillet 2023, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier dématérialisé est consultable en cliquant sur les fichiers ci-dessous



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes